

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Octobre 2006 • N° 23

DANS CE NUMERO

• Pages 4 - 5 - 6

«La torture est inacceptable en toutes circonstances»

Interviews

• Page 7

«Les parlements de nombreux PMA restent en butte à de graves difficultés», a déclaré l'UIP lors d'une Conférence des Nations Unies

• Page 12

Les femmes s'organisent dans le monde Arabe

Interview avec le Président de l'IPU M. Pier Ferdinando Casini

«Au Moyen-Orient, la diplomatie parlementaire est appelée à maintenir le fil du dialogue»

Q : Monsieur le Président, l'UIP promeut la diplomatie parlementaire. Vous en avez donné la preuve lors de la tournée que vous avez effectuée en Iran, Jordanie et au Liban. En Iran, vous avez été reçu par le Président Ahmadinejad, le Président du Parlement, M. Haddad-Adel, le Secrétaire général du Conseil des gardiens, Ayatollah Jannati, et par le Ministre des affaires étrangères Mottaki. Quel a été votre message à vos hôtes iraniens ?

P.F.C. : Je les ai invités à respecter la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant

la suspension de l'enrichissement de l'uranium, en soulignant que si elle était respectée, l'Iran pourrait jouer un rôle majeur de stabilité dans la région. J'ai dit que le dialogue et la négociation étaient la seule voie possible grâce à laquelle l'Iran et les autres pays pouvaient espérer parvenir à un accord et à résoudre les litiges. J'ai ajouté que le Parlement avait joué un rôle important depuis qu'il avait été élu pour représenter le peuple. J'ai aussi évoqué le droit à l'existence d'Israël. Nos interlocuteurs iraniens ont réitéré leur engagement à poursuivre le dialogue et les négociations pour résoudre la question du nucléaire, stipulant que la base de tout accord devait inclure la reconnaissance de leur droit à l'enrichissement de l'uranium pour exploiter l'énergie nucléaire. Ils se sont dits prêts à garantir que l'uranium enrichi sera utilisé exclusivement à des fins pacifiques et que l'Iran accepterait de se soumettre à un système d'inspection et de surveillance.

(Suite en page 2)



«La mise en oeuvre de la résolution 1701 doit être accompagnée d'un processus politique permettant d'aboutir au renforcement de l'Etat libanais et à l'arrêt des ingérences extérieures», a déclaré le Président de l'UIP, Pier Ferdinando Casini, en visite au Liban en compagnie du Secrétaire général Anders B. Johnsson.



ROYAUME-UNI : LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES LORDS EST UNE FEMME

Pour la première fois de l'histoire du Royaume-Uni, la Chambre des Lords a élu son président. Le 28 juin 2006, à l'issue d'un scrutin à bulletin secret, la Baronne Hayman a été élue présidente de la Chambre des Lords pour cinq ans. Le 4 juillet, elle a remplacé le Lord Chancelier, nommé par le gouvernement, à la tête de la plus haute instance judiciaire du pays. « C'est vraiment passionnant, ce siège a toute une histoire et c'est un grand privilège de l'occuper. A l'évidence, je n'assume pas cette fonction comme le Lord Chancelier mais aucune

femme n'a encore occupé cette place et c'est un énorme privilège » a déclaré Lady Hayman dans une interview à la revue parlementaire britannique *The House Magazine*.

Le président de la Chambre des Lords a pour rôle principal de conduire les débats. La fonction inclut également un rôle de porte-parole de la Chambre sur le territoire national comme à l'étranger, en toute neutralité politique. Ancienne Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, à la pêche et à l'alimentation, la Baronne Hayman a souligné l'importance de ce rôle d'ambassadeur.

INTERVIEW AVEC LE PRESIDENT CASINI

Q : Quels ont été les temps forts de vos visites à Amman et à Beyrouth ?

P.F.C.: Nous étions à Amman le 11 septembre, pour l'inauguration de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM). La création de cette nouvelle Assemblée est l'expression de la conviction partagée autour de la Méditerranée que le dialogue est le meilleur moyen pour résoudre les divergences. Elle est l'aboutissement d'un processus d'une quinzaine d'années, au cours duquel l'UIP a facilité le dialogue politique entre législateurs sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. L'Assemblée a par ailleurs souscrit à une déclaration de son Président, M. Abdelwahed Radi, appelant les autorités israéliennes à relâcher le Président et plusieurs membres du Conseil législatif palestinien emprisonnés récemment. Au Liban, nous avons rencontré le Premier ministre, M. Fouad Siniora. Nous avons convenu que la mise en oeuvre de la résolution 1701 devait être accompagnée d'un processus politique permettant d'aboutir au renforcement de l'Etat libanais et à l'arrêt des ingérences extérieures, ainsi qu'au retrait des forces israéliennes, à la libération de tous les détenus libanais et de tous les citoyens israéliens, et qu'une solution devait être trouvée au problème des Fermes de Shebaa.

La réunion de Amman a coïncidé avec la commémoration des attaques terroristes du 11 septembre 2001. Quel a été votre message ?

P.F.C.: Nous avons voulu exprimer notre solidarité aux victimes de ces attaques terroristes et au peuple américain. J'ai également lancé un appel au dialogue pour instaurer la confiance entre les peuples, cultures et religions et en tant que moyen de résoudre les conflits et les désaccords.

Q : Dans la situation de crise que traverse le Moyen-Orient, que peut faire l'organisation mondiale des parlements ?

P.F.C.: La diplomatie parlementaire est l'un des événements nouveaux dans le monde d'aujourd'hui. A la traditionnelle diplomatie gouvernementale, active dans les instances multilatérales et au niveau bilatéral, est venue s'ajouter la présence émergente des parlements. La diplomatie parlementaire est importante car les gouvernements passent et les parlements restent. Et aussi parce que, au Parlement, vous trouvez les représentants de la majorité et de l'opposition. De même, les délégations qui participent aux assemblées de l'UIP sont composées d'élus de la majorité et de l'opposition d'un même pays, ce qui représente une richesse extraordinaire sur le plan international. Au Moyen-Orient, la diplomatie parlementaire est appelée à maintenir le fil du dialogue.

Q : L'UIP soutient les processus de réconciliation, notamment en Afrique. Qu'en est-il exactement ?

P.F.C.: Nous étions à Nairobi lors de notre Assemblée en mai dernier. Dans plusieurs pays africains, il existe un problème d'accès à la démocratie parlementaire. Nous soutenons les processus de réconciliation nationale et la formation de partis représentés sur une base politique, qui remplacent la logique des confrontations tribales ou raciales existant encore dans certaines pays. Nous avons invité les grandes organisations politiques - l'Internationale

démocrate-chrétienne, l'Internationale socialiste et d'autres - à participer dorénavant aux activités de l'UIP en tant qu'observateurs. S'ouvrir aux grandes organisations politiques, créées sur des bases idéologiques, signifie renforcer la vraie dynamique de l'institution parlementaire, notamment dans les parlements où la démocratie est en voie d'être acquise. Le Parlement doit être le lieu de rencontre, non pas entre les différentes tribus, mais entre les différentes idées, quand il s'agit du futur des pays. Il doit aussi favoriser le dialogue sur la base de la participation avec toutes les institutions politiques.

Q : Parlons de la lutte contre le terrorisme. Comment peut-on le combattre tout en respectant les droits des citoyens ?

P.F.C.: C'est la grande question du troisième millénaire. En théorie, la démocratie doit pouvoir se défendre sans avoir besoin de dispositions exceptionnelles. Je suis très fier que mon pays ait combattu et gagné la bataille contre le terrorisme sans avoir eu recours à des lois spéciales. Mais, dans certaines circonstances, les citoyens doivent comprendre que réduire quelque peu leurs droits signifie augmenter leur sécurité. Pour ce qui touche à la sphère privée des citoyens, elle est fondamentale, mais si le fait de réduire un peu notre droit à cette sphère privée signifie rendre plus efficace la défense de la sécurité nationale, alors je crois que c'est un sacrifice que les citoyens doivent faire. S'il s'agit en revanche de comprimer la liberté pour mieux assurer la sécurité, cela est inacceptable. Une paix véritable ne peut pas ne pas se baser sur la liberté et les droits des citoyens.

Q : Que faut-il faire pour que les droits des élus soient mieux respectés ?

P.F.C.: Le Comité des droits de l'homme des parlementaires est une des activités les plus importantes de l'UIP. Comme nous l'avons vu lors de notre Assemblée à Nairobi, certaines difficultés politiques peuvent parfois être dépassées au nom d'un principe supérieur: celui du droit des parlementaires à voir leurs droits sauvegardés. Notre Comité, qui travaille aussi avec les Nations Unies, doit être renforcé. La bataille pour le respect des droits des parlementaires poursuivis doit être non seulement une bataille menée à Genève mais aussi par les parlements, dans les grandes capitales du monde.

Q : S'agissant du partenariat entre hommes et femmes en politique, les partis peuvent-ils faire plus ?

P.F.C.: Les partis peuvent faire plus mais les règles institutionnelles sont aussi parfois utiles. Par exemple, le fait qu'il y ait l'obligation d'avoir une présence féminine dans les délégations aux assemblées de l'UIP est une façon concrète de favoriser la présence des femmes. S'il n'y a pas de femme présente, le droit de vote en est en quelque sorte diminué. C'est un principe très important qui a donné naissance, dans certains parlements nationaux, aux quotas. Pour tout vous dire, je crois que les quotas devraient être évités parce qu'ils risquent de devenir une chasse gardée. Mais il est probablement tout aussi vrai que, dans certaines circonstances, lorsque la présence des femmes est épisodique, cela peut être une solution temporaire efficace.

INAUGURATION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE

L'UIP a organisé la session inaugurale de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) qui s'est tenue à Amman en septembre 2006, à l'invitation du Parlement jordanien. La cérémonie inaugurale était placée sous le patronage de S.M. le roi Abdallah II.

Le Président de la Chambre des Représentants jordanienne, M. Abdulhadi Al-Majali, a dirigé les travaux jusqu'à l'élection à la présidence de l'APM de M. Abdelwahed Radi, Président de la Chambre des Représentants du Maroc. «L'Assemblée de la Méditerranée est un pas important car les problèmes sont nombreux. Nous sommes préoccupés par la paix, la sécurité, la stabilité au Moyen-Orient et notamment la solution du conflit israélo-palestinien, mais aussi par des questions liées à la démocratie et aux droits de l'homme, et par tout ce qui est de nature à amener les hommes et les femmes de la Méditerranée à inaugurer une ère nouvelle dans nos relations. Nous aimerions insister beaucoup plus sur ce qui nous unit que sur ce qui nous divise», a déclaré M. Radi, qui présidera les travaux de l'APM pendant deux ans.

La deuxième session de l'APM devrait avoir lieu dans les locaux de son nouveau Siège, à la Valette (Malte) en novembre 2007.



Le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, prenant la parole à l'APM.

Editorial

Le pari nécessaire de l'UIP



Le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, a été reçu par M. Mahmoud Ahmadinejad, Président de République islamique d'Iran, à Téhéran, en septembre dernier.

Le Président et le Secrétaire général de l'UIP se sont rendus récemment au Moyen-Orient. Ils y ont notamment rencontré les plus hauts dirigeants iraniens et libanais auxquels ils ont fait part de la disponibilité de l'UIP de servir d'espace de dialogue, à l'occasion des assemblées interparlementaires, notamment à Genève. Vœu pieux ou proposition réaliste ?

A l'heure où les conflits font rage ou menacent d'éclater dans plusieurs régions du monde, une diplomatie des élus, loin des projecteurs de l'actualité peut s'avérer utile pour des Etats qui voient leurs gouvernements en panne d'initiative et leurs populations anxieuses de sortir de situations politiques tendues qui minent leur quotidien et menacent leur avenir.

Les Assemblées de l'UIP réunissent des législateurs venus de quelque 150 parlements à travers le monde. Elles sont un forum propice à des réunions bilatérales entre pays en conflit. Et le cadre s'y prête, puisque l'organisation mondiale des parlements compte parmi ses membres les représentants de presque tous les pays qui peuvent assurer des solutions pacifiques dans ces situations.

L'organisation mondiale des parlements n'a pas les moyens de mettre fin aux conflits, mais elle peut contribuer à favoriser des réunions informelles entre ceux qui peuvent convaincre leurs gouvernements de faire la paix ou de prévenir la guerre.

L.B.

ERRATUM

L'édition N° 21 du mois de mai 2006 comportait une erreur. Page 10 : lire "Swaziland" et non pas "Suisse" (dans le titre). Nos excuses aux parlements de la Suisse et du Swaziland.

«La torture est inacceptable en toutes circonstances»

«Si nous voulons protéger la démocratie dans nos pays, nous devons garantir le respect de certains principes qui ne sont pas négociables, et la prohibition de la torture en est un. La torture est inacceptable dans n'importe quelle circonstance et situation», ont déclaré des législateurs venus de plus de 40 pays, à la Maison des Parlements en septembre dernier.

«En tant que parlementaires, nous devons nous assurer que les procédures de sauvegarde nécessaires sont mises en place pour prévenir la torture à tout moment. Nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que nos parlements ratifient, s'il ne l'ont pas déjà fait, la Convention contre la torture et son protocole

facultatif qui prévoit des visites dans les prisons et les centres de détention. Nous devons aussi adopter les textes d'application nécessaires. Nous devons faire en sorte que la torture soit considérée comme un crime dans nos codes pénaux, que les peines appropriées soient appliquées aux tortionnaires et que les témoignages obtenus sous la contrainte ne puissent pas être utilisés comme preuve», ont souligné les élus au terme d'un séminaire de trois jours, organisé par l'UIP, la Commission internationale de Juristes (CIJ) et l'Association pour la prévention de la torture (APT).

Au terme du séminaire, plusieurs participants ont fait part de leurs impressions au *Monde des Parlements*.

«Les élus doivent préserver l'intégrité de l'appareil judiciaire»

Mme Louise Arbour,
ancien procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et actuelle Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Q: Qu'attendez-vous des législateurs ?

L.A.: «Les élus doivent préserver l'intégrité de l'appareil judiciaire et être attentifs aux questions systémiques mais sans s'ingérer dans des cas particuliers. Lorsqu'ils font des lois, ils doivent respecter et maximiser les libertés et les droits fondamentaux. Et aussi être attentifs aux dérives qui peuvent se produire dans l'appareil judiciaire».

Q: Allez-vous travailler plus étroitement avec les parlementaires?

L.A.: Nous avons eu quelques initiatives communes et j'espère que le Haut Commissariat va continuer.

Historiquement nous avons essayé de faire avancer les droits humains devant les tribunaux. Nous avons beaucoup travaillé avec les appareils judiciaires et nous devons capitaliser sur toute cette puissance qui existe chez les parlementaires. D'une part ils font les lois, mais ils ont aussi chez eux les voix de l'opposition. C'est un forum privilégié et nous devons nous impliquer de plus en plus avec les parlementaires.



Photo: UIP/L. Baïr

«La corruption est un problème universel»

Mme Eva Joly,
ancienne juge et actuelle Conseillère spéciale de l'Agence de coopération et de développement de la Norvège

Q : Vous avez dit qu'il existe une corruption nord-sud. Qu'en est-il exactement?

E.J.: La corruption est un problème universel. Beaucoup de citoyens de l'Europe de l'Ouest pensent que la corruption a lieu au Kenya, ou dans les Etats

d'Afrique australe, et que cela ne concerne ni la Suisse, ni la Norvège, ni l'Allemagne, ni la France. La réalité pour moi est tout autre. Nos entreprises occidentales cotées en bourse sont parfois, et même souvent, corruptrices. Des contrats sont obtenus au moyen de la corruption au niveau local. Cette situation entraîne beaucoup de



Photo: UIP/L. Baïr

(Suite en page 5)

perdes pour les pays en développement parce que les conditions économiques ne sont pas optimales. Par contre, cela profite souvent à l'entreprise occidentale.

Q: Que peuvent faire les élus ?

E.J.: Il est important de construire un pouvoir judiciaire solide, indépendant, avec des juges compétents et non corrompus. Il n'y a que les parlementaires qui puissent le faire et qui puissent solliciter le soutien des donateurs lorsqu'il s'agit de l'aide bilatérale. Les législateurs peuvent demander l'aide des banques de développement pour construire eux-même cette institution importante qu'est le pouvoir judiciaire, et qui est absolument cruciale pour le développement.

Q: Les juges ont-ils les moyens de combattre la corruption ?

E.J.: Dans l'état actuel de la justice dans le monde, je dirais non. Mais en même temps, je pense que sans la construction d'un pouvoir judiciaire fort, la probabilité d'endiguer la corruption est moindre. C'est

un pas indispensable, mais insuffisant. Il faut construire des institutions dans les pays en développement, dont la justice. La justice a une place particulière parce que les autres institutions en dépendent. Si vous n'avez pas une justice en état de marche, ni les contrats commerciaux ni les contrats de travail ne vont fonctionner, pas plus que le respect des droits de l'homme qui est vital.

Q: Beaucoup de gens ne croient plus en la justice. Que leur répondez-vous ?

E.J.: Il y a des solutions que nous pouvons résumer en trois mots : formation, sensibilisation et sanction. Mais pour ça, il faut une volonté politique. Il y a un espoir, Il se trouve dans certains pays en développement, où des personnes dotées de qualités remarquables construisent des institutions. Il y a des petits succès et l'action de la Norvège, au niveau bilatéral, consiste justement à identifier les personnes qui portent l'espoir dans leur pays et à les aider à supporter la pression dans laquelle ils vivent.

«Mettre en place des structures pour les droits de l'homme et la prévention de la torture»

Mme Martine Brunshawig-Graf,
parlementaire suisse et Présidente de
l'Association pour la prévention de la
torture

Q: Que peuvent faire les parlementaires pour que la justice soit appliquée ?

M.B.G.: Les parlementaires doivent voter des lois qui respectent les droits fondamentaux. Nous avons aussi un devoir de contrôle. Nous devons être attentifs et écouter. Certains parlements ont le droit de pétition. Ils peuvent donc recevoir les informations émanant de simples citoyens qui pourraient se sentir lésés. Il

faut aussi veiller à ce que les institutions nationales nécessaires soient mises en place, que ce soit pour les droits de l'homme ou la prévention de la torture.

Comment faire pour que la séparation des pouvoirs soit respectée ?

M.B.G.: Il y a un champ de tension qui ne sera jamais résolu entre la séparation des pouvoirs, entre le pouvoir judiciaire et le fait de devoir contrôler la politique appliquée dans toutes les matières y compris en matière de justice. Certains parlements, comme le Parlement suisse, élisent leurs juges. Ils doivent donc veiller à ce que les juges soient de qualité.



Photo: UPTL-Bain

«Situation inhumaine dans de nombreuses prisons»

M. Ira Robbins,
Professeur au Washington College of Law

Q: Quel message souhaitez-vous transmettre aux législateurs?

Prof. I. R. : Je souhaite que les parlementaires étudient la situation des prisons privées, les peines et le mode de détermination des peines qui est trop étroit. La politique pénale doit être globale. Toute décision d'un côté a des conséquences de l'autre. Le vote par les parlementaires, au niveau législatif, d'une peine minimale obligatoire pour un crime donné, disons par

(Suite en page 6)

(Suite de la page 5)

exemple cinq ans pour un problème de drogue mineur, a des répercussions sur tout le système, y compris au niveau pénitentiaire. Il faut concevoir un ensemble global de lois permettant de transformer la justice et non se contenter d'appliquer des emplâtres ici ou là pour régler des problèmes ponctuels.

Q: Êtes-vous préoccupé par la situation actuelle des prisons dans le monde?

I.R.: Oui et non. La situation est inhumaine dans de nombreuses prisons. Il y a trop de monde en prison. Je ne crois pas que nous ayons traité le cœur du problème parce que nous préférons recourir à des expédients qui apportent une solution sur le plan politique. Si je suis

préoccupé à long terme ? Non, aussi longtemps que des gens en débattent, comme au séminaire qui se déroule ici cette semaine. Dans la mesure où les gens en parlent, posent les bonnes questions et réfléchissent sérieusement, qu'ils soient d'accord avec le conférencier ou non, je pense qu'au bout du compte le dialogue débouchera sur une meilleure compréhension de ces questions.



Photo: Iria Pablos

«Les droits de l'homme sont intimement liés à la démocratie»

M. Roberto Garretón, avocat spécialisé dans les droits de l'homme (Chili), ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo

Q: Quel est votre message aux parlementaires ?

R.G.: La question des droits de l'homme est intimement liée à la démocratie. C'est un sujet politique, bien que beaucoup de gens préfèrent le traiter comme un sujet humanitaire, par ailleurs important pour le projet de société que nous souhaitons. Le rôle des parlementaires est donc fondamental. Un philosophe espagnol a dit que le droit sert à la vie ou ne sert à rien. Je crois que le Parlement sert à la vie ou ne sert à rien. Car si nous allons au Parlement seulement pour légiférer en matière de répression ou de contrôle de la population, ou pour libérer l'Etat de sa responsabilité concernant des questions économiques et sociales, nous ne construirons jamais une société démocratique.

Q: Que doit avoir en tête un parlementaire au moment de voter une loi?

R.G.: Il doit se demander en quoi elle peut affecter les droits de l'homme. Est-elle pour ou contre les droits de l'homme ? Si elle est en faveur des droits de l'homme, je vote pour, si elle est contre les droits de l'homme, je vote contre. Ou je présente des amendements pour qu'elle soit en faveur des droits de l'homme. Prenons l'exemple de la responsabilité pénale. Si un mineur commet un crime, quelqu'un peut demander d'abaisser l'âge de la responsabilité

pénale. Autre exemple: si un crime violent est commis, il y a celui qui demandera le rétablissement de la peine de mort. Le plus important est que les parlementaires reconnaissent le processus de développement culturel des droits de l'homme comme base de l'ordre social. Et dans ce sens, des progrès indéniables ont été accomplis.

Q: Que voulez-vous dire ?

R.G.: Qu'avait les défenseurs des droits de l'homme en 1945 sur le plan international ? Rien. Pas même une déclaration. La Déclaration universelle des droits de l'homme nous a apporté un arsenal d'instruments internationaux en faveur de la protection de l'être humain et la diminution du pouvoir de l'Etat. Mais, sur le plan économique et social, nous avons besoin d'un Etat fort, qui possède des ressources, capable de créer une économie solidaire. Cette culture des droits de l'homme, qui a commencé en 1945, est allée en crescendo jusqu'à ce jour que nous les Chiliens, appelons le mardi 11 septembre bis, car le premier 11 septembre a eu lieu au Chili en 1973, et ensuite est venu le 11 septembre 2001. A ce moment-là, des pays importants ont commencé à remettre en question la culture des droits de l'homme. Si on analyse les thèmes qui ont été évoqués lors de ce séminaire, nous constatons qu'il y a eu un recul. La tendance était, par exemple, de diminuer l'influence des tribunaux militaires, afin que les gens soient jugés par des tribunaux normaux et, dans ce domaine, des progrès avaient été accomplis. Certains pays comme la Belgique les ont supprimés en temps de paix, et en France, les tribunaux militaires sont formés par des juges civils qui ont suivi un cours spécial.



Photo: UFFL/Elain

UIP ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

« Mise en œuvre des engagements envers les pays les moins avancés »

« L'Union interparlementaire partage avec cette assemblée l'idée que des progrès ont été accomplis dans les pays les moins avancés (PMA) mais à un rythme trop lent » a déclaré la Vice-Présidente du Parlement tanzanien, Mme Anne S. Makinda, lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre dernier, au nom de l'organisation mondiale des parlements.

Elle a indiqué qu'il faudrait « un bond qualitatif et quantitatif pour améliorer le niveau de vie et réduire les inégalités dans des pays où le plus grand nombre manque encore de l'essentiel et se voit refuser, purement et simplement, la possibilité de mener une vie décente, de scolariser ses enfants, de se défendre contre la maladie, de vivre en paix dans un environnement propre et sain, de participer aux décisions ».

En tant que membre du parlement de la Tanzanie, qui fait partie des 50 PMA, Mme Makinda a expliqué comment au niveau parlementaire il est possible « d'œuvrer en faveur du Programme d'action de Bruxelles au cours des cinq prochaines années, voire au-delà ». Pour l'organisation mondiale des parlements, « le problème se résume à cette vérité : les PMA ne pourront mobiliser leurs ressources humaines, naturelles et financières en faveur du développement, ni tirer au mieux profit de l'aide extérieure, que lorsque leur principale institution décisionnaire, le Parlement, assumera pleinement le rôle qui lui revient de droit dans le processus de développement ».

Mme Makinda a poursuivi en indiquant que « sans nier les quelques progrès accomplis ces dernières années, à savoir des élections libres et régulières plus fréquentes et une amélioration globale du travail parlementaire, on est obligé de constater que les parlements des PMA ne contrôlent toujours pas efficacement l'action des gouvernements et ne s'acquittent pas comme il conviendrait de leur rôle législatif et budgétaire, loin s'en faut. Les distorsions du processus politique, avec leurs conséquences dans le domaine économique et social, sont l'une des raisons pour lesquelles l'insuffisance des revenus est, en gros, aussi criante qu'il y a cinq ans dans la plupart des PMA, malgré une accélération de la croissance économique ».

« Les parlements de nombreux PMA restent en butte à de graves difficultés, en premier lieu aux immixtions de l'exécutif parfois appuyé par l'armée. Combien de parlements de PMA ne sont encore, malgré eux, qu'une chambre d'enregistrement ? Et que dire de l'inefficacité, de l'inadéquation des méthodes de travail et de l'absence de coopération avec la société civile ? Les représentants, coupés des citoyens, n'apparaissent pas toujours comme les serviteurs des intérêts du peuple. Enfin, rares sont les médias indépendants et suffisamment au fait de la chose parlementaire, ce qui ne permet pas d'éclairer les électeurs, de façon équilibrée et objective, sur les délibérations parlementaires. » a déclaré Mme Makinda.



Photo: Nations Unies

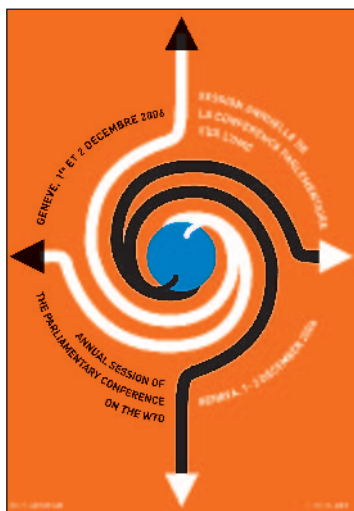
« A ce constat, il faut ajouter le manque de ressources et de savoir-faire qui permettraient aux parlements et aux parlementaires d'assumer comme il convient leurs responsabilités. Comment, lorsque les ressources font cruellement défaut, initier des députés récemment élus aux rudiments de leur fonction ? Comment recruter un personnel qualifié pour faire fonctionner les permanences et bureaux législatifs, construire des infrastructures telles que des bibliothèques et des archives parlementaires ? Comment permettre aux parlements de diffuser, à l'intention des citoyens, des informations sur leur travail ? A cet égard, les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ne sont toujours pas exploitées à plein ».

« La communauté internationale doit se faire un devoir d'accroître l'assistance technique aux parlements, en pourcentage du financement total. Les donateurs doivent avoir à l'esprit l'importance capitale des parlements dans le développement des PMA et l'application du Programme de Bruxelles. Il faut absolument que les fonds destinés à la construction de capacités parlementaires soient versés aux parlements et soient directement gérés par eux, afin de les affranchir du pouvoir exécutif. Mais il faudra aussi veiller à ce que ces ressources soient gérées dans la transparence. »

Mme Makinda a également souligné qu'« il ne faut pas sous-estimer la coopération interparlementaire au niveau régional, d'autant qu'elle commence, dans certains cas, à porter ses fruits. Il faut aider les parlements à apprendre les uns des autres, à comparer leurs expériences, à échanger des informations sur les meilleures pratiques et politiques. Il est temps que les parlements s'imposent comme des forums capables de favoriser l'instauration de la paix et le règlement des conflits dans les PMA menacés par des conflits ou ceux qui sortent d'une guerre ». Elle a enfin conclu son discours en assurant que l'UIP allait continuer à soutenir les parlements des PMA grâce à son expertise et en mobilisant d'autres ressources en partenariat avec les Nations Unies.

SESSION DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC EN DÉCEMBRE

Les membres du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont appelé les membres de l'OMC à faire preuve de volonté politique et à reprendre les négociations commerciales sans délai. Conjointement organisée par l'UIP et le Parlement européen, la Conférence parlementaire sur l'OMC est composée de parlementaires spécialisés dans les questions commerciales. Réuni en septembre à la Maison des Parlements, le Comité a souligné que la décision de suspendre les négociations, prise en juillet dernier, annihile tout espoir de conclusion du cycle de Doha d'ici fin 2006. Cette situation a incité politiques et législateurs à intervenir auprès des Etats-Unis, de l'Union européenne, des pays en développement membres du G20 et d'autres acteurs pour qu'ils jouent un rôle constructif dans la réalisation de cet objectif et favorisent un résultat privilégiant le développement. La conférence parlementaire, qui se réunira à Genève les 1er et 2 décembre 2006, évaluera les bénéfices des négociations de l'OMC pour l'ensemble des pays ainsi que la prise en compte des objectifs de développement respectifs.



LE JAPON RÉPOND À L'APPEL DE L'UIP EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

L'UIP a remercié la délégation japonaise de l'UIP pour le travail de suivi qu'elle a assuré après l'appel lancé lors de la 114^{ème} assemblée de l'UIP à Nairobi en faveur d'une aide alimentaire d'urgence pour l'Afrique touchée par la sécheresse. Le Gouvernement japonais a décidé d'apporter son aide à la région de la Corne de l'Afrique en consacrant 550 millions de yens (environ 4,79 millions de dollars) à l'achat de 7,4 tonnes de riz pour le Kenya et 330 millions de yens (2,88 millions de dollars) à l'achat de 4,2 tonnes de riz pour l'Ouganda. Ces deux opérations doivent se faire par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial (PAM).

IN MEMORIAM

Un ancien président de l'UIP, Sir Michael Marshall, est décédé

Sir Michael Marshall est décédé le 6 septembre 2006. Président du Conseil de l'UIP, de 1991 à 1994, et président honoraire de l'organisation mondiale des parlements, ce membre du Parlement du Royaume-Uni, appartenant au parti conservateur «avait vu que les parlementaires pouvaient travailler ensemble, sans distinction politique, de race ou de croyance», a écrit Times on Line, dans son édition du 18 septembre 2006. Sir Michael était né à Sheffield et avait étudié au Bradfield Collège et aux universités de Harvard et Stanford. Il avait également été le premier parlementaire à obtenir un MBA. Grand voyageur, Michael Marshall avait continué à mener une vie active après avoir quitté Westminster, malgré le cancer qu'on lui avait découvert il y a huit ans. Orateur apprécié, il s'était notamment illustré en prenant la parole lors de 33 législatures. Il avait enseigné la gestion et avait donné des conférences lors de croisières. L'UIP adresse à son épouse Caroline et à sa famille, ses sincères condoléances et leur exprime sa profonde sympathie.

Contacts :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
B.P. Box 330
CH - 1218 Le Grand-Sacconnex
Genève - Suisse
Tél. (0041.22) 919.41.16.17
Fax (0041.22) 919.41.60
Courrier électronique:
postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU
Suite 3002,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique
Phone (001) 212.557.58.80
Fax (001) 212.557.39.54
Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements, revue trimestrielle, est une publication officielle de l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

- Stara Ahmidouch
- Mohamed Amani
- Norah Babic
- Catherine Blondelle
- Martin Chungong
- Anda Filip
- Kareen Jabre
- James Jennings
- Laurence Marzal
- Alessandro Motter
- George Opocensky
- Andy Richardson
- Sally-Anne Sader
- Ingeborg Schwarz
- Alain Valtat
- Hiroko Yamaguchi

Site web :
Pieyre Castelier
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
© UIP

Demande d'assistance à l'UIP en vue d'établir un consensus entre le SLPF et le PNU

M. Mahinda Samarasinghe, Ministre de la gestion des catastrophes du Sri Lanka a fait la déclaration suivante à la presse de Colombo : « L'Union interparlementaire (UIP), organisation mondiale de parlementaires travaillant à la paix et à la coopération dont le Siège est à Genève a été invitée à contribuer à la recherche d'un consensus entre les partis politiques du sud, en particulier entre le Parti de la liberté du Sri Lanka (SLPF), principale composante du gouvernement de l'Alliance pour la liberté du peuple uni (UPFA) et la principale formation d'opposition, le Parti national uni (UNP). Les leaders du SLFP et de l'UNP cherchent actuellement à établir un consensus sur six points, dont la crise ethnique. Selon certaines sources, il y a déjà eu deux rencontres entre les trois parties et une troisième rencontre, normalement la dernière, est prévue le 3 octobre dans l'immeuble parlementaire du Jayawardhanapura. M. Mahinda Samarasinghe a indiqué qu'il avait remis l'invitation du gouvernement au Secrétaire général de l'UIP au cours de sa visite à l'étranger avec le Président et qu'il souhaitait que l'UIP facilite le processus de discussion.

TamilNet - 01.10.06

L'Union interparlementaire veut faciliter le dialogue

L'Union interparlementaire (UIP) a pris des contacts pour faciliter le dialogue entre Iraniens et américains sur le dossier nucléaire. Elle souhaite organiser des discussions informelles du 16 au 18 octobre à Genève. «Nous souhaitons être utiles. Nous avons des relations privilégiées et nous pouvons faciliter le dialogue», a déclaré à l'ATS le Secrétaire général de l'UIP, Anders Johnsson confirmant une information parue dans la «Tribune de Genève». Anders Johnsson rentre d'un voyage en Iran et a rencontré le président Ahmadinejad à Téhéran, avec le Président de l'UIP, l'Italien Pier Ferdinando Casini, ainsi que d'autres dirigeants de la République islamique. «Nous avons proposé à tous nos interlocuteurs iraniens de faciliter le dialogue et ils nous ont dit: nous sommes intéressés», a affirmé M. Johnsson. «Tout le monde à Téhéran, le président Ahmadinejad inclus, veut arriver à un accord négocié», a ajouté le responsable de l'UIP.

Agence Télégraphique suisse (ATS) - 14.09.06

Pour une libération immédiate des députés palestiniens

Israël a enlevé 33 membres du Conseil législatif palestinien parmi lesquels le président du Conseil et cinq ministres dont le vice-premier ministre qui sont retenus prisonniers. Nous considérons que l'emprisonnement des représentants de l'Autorité palestinienne, démocratiquement élus, est une atteinte aux principes fondamentaux de la démocratie. La régularité des élections législatives palestiniennes de

janvier 2006 a été contrôlée par des observateurs internationaux. Après les élections, Jimmy Carter a notamment déclaré que sur les 62 scrutins supervisés par le Centre Carter, « les élections palestiniennes se rangent parmi les plus représentatives de la volonté populaire ». Nous apportons notre soutien à l'Union interparlementaire qui exige une libération immédiate des parlementaires palestiniens. Texte signé par les parlementaires suivants : Norman Baker, Roger Berry, Peter Bottomley, Richard Burden, Martin Caton, Katy Clark, Michael Connarty, Jeremy Corbyn, David Drew, Andrew George, Neil Gerrard, Helen Goodman, Paul Holmes, Mike Hancock, Kelvin Hopkins, Stewart Hosie, Lynne Jones, Christine McCafferty, Kerry McCarthy, John McDonnell, Shahid Malik, Angus Robertson, Clare Short, Marsha Singh, Phyllis Starkey, Mike Weir et Derek Wyatt.

Guardian Unlimited - 13.09.06

Casini: L'Iran doit respecter les requêtes de l'ONU

Pier Ferdinando Casini a invité le Président Ahmadinejad à respecter la résolution de l'ONU sur la suspension de l'enrichissement de l'uranium. Casini est en visite à Téhéran en tant que Président de l'Union interparlementaire (UIP). L'ex-Président de la Chambre [des députés italienne] a en outre défendu le droit à l'existence d'Israël et a rappelé que si l'Iran respectait la résolution du Conseil de sécurité, il pourrait, dans le futur, jouer un rôle majeur dans la région.

Yahoo Italia - ANSA - 11.09.06

Drilon élu à la tête d'un comité de l'UIP

Le Président du Sénat Franklin Drilon a été élu le mardi 11 juillet, Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'Union interparlementaire (UIP), organe international qui traite des cas de violations des droits de l'homme touchant des parlementaires à travers le monde. Drilon a été élu à ce poste lors de la 114^{ème} session du Comité des droits de l'homme de l'UIP. Il est le premier parlementaire philippin à occuper ce poste depuis la création de l'UIP en 1889. «C'est un privilège d'être élu Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. J'entends donner le meilleur de moi-même en faveur de la campagne mondiale pour la protection des législateurs. Le respect des droits de l'homme, non seulement des parlementaires mais aussi des citoyens ordinaires, est le pilier central de la démocratie. Nous devons tous apporter notre contribution pour soutenir les droits civils et humains», a déclaré Drilon. Le Comité des droits de l'homme de l'UIP a été créé en 1976 et tient des sessions quatre fois par années. «Il a été mis en place pour veiller à ce que les droits de l'homme des parlementaires dans le monde - soit de plus de 40 000 personnes - soient respectés», a-t-il ajouté.

The Manila Bulletin Online - 12.07.06

COOPÉRATION TECHNIQUE ¹

L'UIP a mis en place un programme de coopération technique pour renforcer les capacités des parlements à assumer leurs responsabilités constitutionnelles. Dernières nouvelles

Equateur :

Vers une modernisation du Parlement

A la demande du président du Congrès national de l'Equateur, l'UIP a effectué à Quito une mission d'évaluation des besoins du 19 au 23 juin 2006. Il s'agissait de déterminer les domaines dans lesquels la communauté internationale pouvait apporter une assistance à court, moyen et long terme. Un projet est en cours d'élaboration sur la base des conclusions de la mission. Il comprendra notamment des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des parlementaires et du personnel ainsi qu'une modernisation des procédures. On recherchera également l'optimisation de la gestion des ressources humaines et le développement du travail de diffusion, notamment par le biais des TCI.

Iraq:

Création d'un environnement propice à un parlement solide et démocratique

Une conférence technique a été organisée, les 10 et 11 juillet 2006 par l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Amman, en Jordanie. Ont participé à la manifestation les parlementaires et le personnel du Parlement iraquien ainsi que des experts internationaux et des représentants de l'UIP et du PNUD. Les besoins du parlement iraquien ont été passés en revue et font l'objet d'un projet en cours d'élaboration. Celui-ci comprendra des mesures pour aider les membres du parlement à remplir leurs fonctions législatives, une modernisation du processus décisionnaire et une aide visant à renforcer l'efficacité des commissions parlementaires. Le projet doit également contribuer à

l'efficacité du secrétariat par un renforcement des capacités du service parlementaire, une amélioration des systèmes et l'apport de ressources en matériels et en informations. La mise en œuvre débutera très prochainement. L'UIP et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé, en parallèle, un programme de formation de deux jours au Siège de l'UIP à l'intention des membres de la commission parlementaire des droits de l'homme. La formation avait pour objectif de familiariser les participants avec le rôle et les fonctions d'un parlement, et en particulier de la commission des droits de l'homme, en matière de défense et de promotion des droits de l'homme.

Parlementaires africains :

Rôle et priorités dans la promotion d'un développement durable

L'UIP et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont organisé un séminaire, à Yaoundé (Cameroun), du 26 au 28 juin 2006. Accueilli par l'Assemblée nationale du Cameroun, ce séminaire est le second d'une série lancée par l'UIP et l'UNITAR dans le cadre d'une initiative de renforcement des capacités des parlementaires en matière de développement durable. Pendant ces trois jours, cent députés et personnels de vingt parlements ont longuement débattu de la question de l'action parlementaire dans la gestion de l'environnement, et en particulier des problèmes de sécheresse, de désertification et de gestion de l'eau dans la région. Ils ont, par ailleurs, déterminé des priorités comme le développement d'un réseau parlementaire africain sur l'environnement, l'harmonisation des lois relatives à l'environnement au niveau régional et la promotion de la paix sur le continent africain. Les participants ont, en effet, souligné que les conflits armés constituaient un obstacle majeur à l'application des lois et une cause directe de dégradation de l'environnement.



¹ Dans le cadre de son programme de coopération technique, l'UIP accorde une assistance aux parlements du monde entier, afin qu'ils puissent s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions.

EVOLUTION PARLEMENTAIRE

BULGARIE

Le 30 août 2006, l'Assemblée nationale a adopté des amendements au Code pénal prévoyant une peine d'emprisonnement de deux à trois ans pour les personnes ayant cherché à vendre leur droit de vote. De même, les personnes votant plusieurs fois seront passibles d'une amende de l'ordre de 250 à 1 000 euros. L'Assemblée nationale a rejeté les amendements visant à rendre le vote obligatoire.

ITALIE

Au cours d'un référendum qui s'est tenu les 25 et 26 juin 2006, 61,7% des votants ont rejeté les propositions d'amendement de la Constitution. 53,6% des 43 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes, ce qui représente la plus forte participation à un référendum depuis dix ans. Les amendements, qui avaient été approuvés par le parlement en novembre 2005, visaient à transformer le sénat en un organe fédéral et à réduire les pouvoirs du Président en faveur du premier ministre (voir le n° 20 de février 2006). Les vingt régions italiennes auraient également obtenu une autonomie totale en matière de santé, d'éducation et de police locale. Les opposants avaient souligné que ces mesures représentaient un danger pour l'unité nationale.

JAPON

Le 7 juin 2006, la Chambre des conseillers a unanimement approuvé les amendements à la loi électorale autorisant les ressortissants japonais vivant à l'étranger à voter pour les élections de circonscriptions. Le Japon a un système électoral mixte et de précédents amendements, votés en 1998, avaient déjà autorisé les ressortissants japonais vivant à l'étranger à voter dans le cadre de la représentation proportionnelle. Les expatriés n'avaient cependant toujours pas le droit de voter aux élections de circonscriptions au motif qu'il serait trop compliqué de leur communiquer les informations sur les candidats. Les amendements 2006 à la loi électorale font suite à une décision de la Cour suprême de septembre 2005 prononçant l'inconstitutionnalité d'une telle amputation du droit de vote des citoyens résidant à l'étranger. La loi révisée entrera en application lors des prochaines élections de 2007 qui verront le renouvellement de la moitié de la Chambre des conseillers.

KOWEÏT

Le 17 juillet 2006, l'Assemblée nationale a adopté un projet de réforme électorale ramenant le nombre des circonscriptions de 25 à cinq. Parallèlement, le nombre des représentants élus dans chaque circonscription passe de deux à 10. Des différends relatifs à la réforme électorale avaient entraîné des élections anticipées en juin 2006.

MAURITANIE

Les amendements à la Constitution de 1991 ont été approuvés par 96 % des votants lors d'un référendum qui s'est tenu le 25 juin 2006. Plus de 76 % des électeurs inscrits, qui sont près d'un million, se sont rendus aux urnes. Aux termes de la révision constitutionnelle, le Président ne peut effectuer que deux mandats consécutifs de cinq ans et son âge est limité à 75 ans. De plus, il est stipulé que ces dispositions ne pourront plus être modifiées.

Un scrutin législatif aura lieu le 19 novembre 2006 pour l'élection de l'Assemblée nationale tandis que les élections sénatoriales sont fixées au 21 janvier 2007. Les élections présidentielles, prévues le 11 mars 2007, devraient mettre fin à la période de transition qui a suivi le coup d'état sans effusion de sang du 3 août 2005 (voir le n° 19 de novembre 2005).

MONTÉNÉGR

Le 19 juillet 2006, le parlement de la République du Monténégro, nouvellement indépendante, a adopté un nouveau règlement parlementaire. Celui-ci prévoit un poste de vice-président occupé par un membre de l'opposition. Bien que la proposition d'élire le vice-président parmi les membres des minorités ethniques n'ait pas été retenue, le nouveau règlement permet aux membres de ces minorités de s'adresser au Parlement dans leur langue.

Les élections parlementaires ont eu lieu le 10 septembre 2006. Conformément à la disposition prévoyant un parlementaire pour 6 000 votants, le nombre légal de membres du Parlement est passé de 75 à 81, dont cinq représentants de la communauté albanaise.

NÉPAL

Un projet de constitution provisoire comprenant 172 articles a été publié le 25 août 2006. Après la promulgation, la Chambre des représentants, qui a été rétablie en avril 2006 à la suite de manifestations massives contre le roi, sera dissoute. Le projet prévoit une assemblée constituante, composée de 225 membres, dix pour chacun des neufs Etats autonomes et 125 membres élus directement (un représentant pour 200 000 personnes). L'Assemblée constituante sera chargée de l'élaboration d'une nouvelle Constitution dans un délai d'un an.

NIGERIA

Le 4 juin 2006, le Président Olusegun Obasanjo a signé le décret d'application de la loi électorale de 2006. Cette loi limite les dépenses électorales à 10 millions de nairas (environ 60 000 euros) pour chacun des candidats à la Chambre des représentants et à 20 millions de nairas (120 000 euros) pour chacun des candidats au Sénat. De plus, elle interdit à toute personne, physique ou morale, de faire une donation supérieure à un million de nairas (6 000 euros) à un même candidat.

La loi renforce les pouvoirs de la commission électorale nationale indépendante (INEC), laquelle peut désormais nommer son secrétaire, fixer les dates d'élections et prévoir des peines pour les infractions électorales. La nouvelle loi électorale sera appliquée pour la première fois lors des élections législatives et présidentielles prévues en avril 2007.

ROYAUME-UNI

Le 4 juillet 2006, la Baronne Hayman est devenue la première Présidente de la Chambre des Lords. Les élections, disputées par neuf candidats, se sont tenues le 28 juin 2006. La Baronne Hayman, ancienne Ministre de la santé du parti travailliste, a été élue pour un mandat de cinq ans avec 263 voix sur les 581 validées.

LES FEMMES S'ORGANISENT DANS LE MONDE ARABE

«Au Koweït, les femmes font tomber les barrières»

Mme Rola Dashti possède un doctorat en démographie l'Université John Hopkins (Etats Unis). Elle est la première femme à diriger la Société d'Economie koweïtienne (depuis sa création en 1970), et est aussi membre du comité exécutif des Jeunes leaders arabes de son pays. Présidente du Réseau des femmes koweïtiennes, Mme Dashti s'est présentée aux élections qui ont eu lieu en juillet dernier au Koweït. Elle a expliqué au *Monde des Parlements* pourquoi aucune femme n'avait été élue à cette occasion.

Interviews

Q: Pourquoi avez-vous décidé de vous présenter aux élections législatives?

Rola Dashti: En tant que militante de la cause des femmes, je me bats depuis des années pour que les femmes obtiennent des droits politiques. Il y avait d'abord la question de la définition de la démocratie au Koweït et de la progression de l'engagement des femmes dans la vie publique. C'était notre principal objectif politique. La deuxième étape consistait à faire entrer des femmes au Parlement. Un des objectifs de ma candidature était d'encourager les femmes qui en ont les capacités à s'engager en politique.

Q: Quelles difficultés avez-vous rencontrées?

R.D.: Tout d'abord, la brièveté de la campagne, 33 jours seulement, constituait un défi. Ensuite, il y avait le problème de la culture et de l'attitude négative des médias vis-à-vis des femmes en politique. Des commentaires du type : «cette femme ne connaît rien à la politique; c'est la première fois qu'elle se présente; il faut qu'elle soit plusieurs fois candidate avant d'y arriver; aucune femme ne sera élue» n'étaient pas anodines. Plus vous répétez qu'aucune femme ne peut gagner, plus vous risquez d'influencer les électeurs et de les dissuader de voter pour une femme. Les gens se disent : pourquoi gaspiller ma voix ? Ensuite il y a aussi les différences idéologiques. Les islamistes extrémistes, conservateurs, traditionalistes et attachés au modèle patriarcal, ne conçoivent aucunement qu'une femme puisse avoir un rôle dans la vie politique. En disant que les femmes n'ont rien à faire dans le processus



Mme Rola Dashti (en blanc) en campagne pour l'élection au parlement.

politique, ils risquaient de décourager leurs femmes de voter pour une femme. Il y a aussi eu de fausses rumeurs, des contrevérités et des allégations mensongères visant à nuire aux candidates, des attaques contre leurs banderoles, leurs publications et leurs affiches. Certaines femmes manquaient de formation et il y a aussi eu de la corruption politique, du trafic de voix, ce qui a également nuit aux femmes qui avaient relevé ce grand défi.

Q: Comment voyez-vous le futur des femmes du Koweït et de la région?

R.D.: Nous sommes convaincues que les femmes vont prendre part au processus politique et réussiront à se faire élire au Parlement. C'est la dynamique sociale à laquelle nous travaillons. Le 25 novembre, il y aura des élections à Bahreïn. Nous allons renforcer notre réseau d'assistance à cette occasion. Je me rendrai à Bahreïn avec un groupe de personnes. Nous soutiendrons les candidates, partagerons nos expériences et évoquerons les écueils que nous avons rencontrés afin de les aider à s'y préparer et à les éviter. Le fait de constituer un réseau de femmes dans la région permettra d'accélérer le processus. Au Koweït, les femmes font tomber les barrières. Les élections ont eu des retombées positives. La participation des femmes au scrutin a été très forte, du même ordre que celle des hommes. De plus, le nombre des candidates a été remarquablement élevé. Cette expérience a transcendé les différences idéologiques et sociales. Les femmes ont introduit la notion de genre dans la campagne; elles ont évoqué les questions qui étaient importantes pour elles et obligé les hommes à les adopter.

Conférence des femmes décisionnaires des États du conseil de coopération du Golfe

Même si les États du conseil de coopération du Golfe (CCG) ont le plus bas pourcentage de femmes parlementaires au monde, les campagnes de sensibilisation et de mobilisation s'y sont multipliées ces dernières années et on y voit de plus en plus d'actions et d'événements sur le thème des femmes en politique. Aucune candidate n'a été élue députée aux dernières élections koweïtiennes mais les femmes n'en poursuivent pas moins leur combat. Tous les regards se tournent maintenant vers Bahreïn où des élections sont prévues en novembre. En préparation de ces élections et pour entretenir la dynamique, les femmes décisionnaires des États du CCG (ministres, parlementaires, candidates et chercheuses), se sont réunies à Manama en juillet 2006 pour deux journées de débat. Organisée par le Conseil de la Choura de Bahreïn et par l'UIP, cette manifestation a regroupé des femmes de Bahreïn, du Koweït, d'Oman, de Qatar et d'Arabie saoudite. Elles ont discuté des problèmes rencontrés par les candidates aux élections ainsi que des mécanismes susceptibles de promouvoir la participation des femmes en politique.

Mobilisation des femmes algériennes en vue des prochaines élections

Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'UIP, le Parlement algérien a organisé une conférence des femmes parlementaires algériennes sur le thème des mécanismes de promotion d'une participation plus équilibrée des hommes et des femmes à la vie politique. Pour tirer parti de l'expérience des pays voisins, près de 40 femmes parlementaires, venues de sept pays de la zone euro-méditerranéenne, ont également été invitées à participer à cette manifestation de deux journées. Au cours des débats, les participantes ont discuté du rôle des femmes en politique, en particulier dans le monde arabe, et des moyens de renforcer leur engagement dans la vie politique. Les thèmes suivants ont été traités : opportunités et difficultés de la représentation politique pour les femmes arabes, participation des femmes algériennes à la vie politique et expérience des autres pays, mécanismes susceptibles de promouvoir la participation des femmes dans la politique et rôle des partis politiques.